



INFIRMIER/IÈRE PSYCHIATRIQUE

domaine d'activité

Santé · Sciences

DESCRIPTION

L'INFIRMIER PSYCHIATRIQUE ASSURE UN ACCOMPAGNEMENT ET UNE RELATION D'AIDE À VISÉE THÉRAPEUTIQUE À DES PERSONNES EN ÉTAT DE CRISE PSYCHOLOGIQUE OU PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE. IL COLLABORE À L'ÉTABLISSEMENT DU DIAGNOSTIC PAR LE MÉDECIN AINSI QU'À L'APPLICATION DU TRAITEMENT MÉDICAL ET PSYCHIATRIQUE. IL PARTICIPE À L'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET STIMULE LA RÉINSERTION DE LA PERSONNE SOIGNÉE. EN SANTÉ MENTALE, IL AIDE LES ADULTES AUX PRISES D'UNE MALADIE CHRONIQUE À FAVORISER LEUR AUTONOMIE ET À LES OUTILLER POUR RÉAGIR ET S'ADAPTER AUX DÉFIS DE LA VIE. A L'HÔPITAL PSYCHIATRIQUE, IL PREND EN CHARGE AVEC L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DES PERSONNES PRÉSENTANT DES TROUBLES PSYCHIQUES AIGUS. PARR SA PRÉSENCE CONSTANTE, IL PARTICIPE À LA MISE AU POINT D'UN DIAGNOSTIC ET D'UN TRAITEMENT APPROPRIÉ. EN RÉHABILITATION PSYCHIATRIQUE, IL AIDE LES PERSONNES ATTEINTES D'UNE MALADIE MENTALE À RETROUVER UN NIVEAU OPTIMAL DE FONCTIONNEMENT AUTONOME DANS LA COMMUNAUTÉ.

SOURCE: LTPS

DÉTAILS

Au service de personnes et de groupes, l'infirmier en psychiatrie fournit les soins nécessaires à une prise en charge complète des besoins physiques et psychiques. Le but en est : de favoriser la santé, de prévenir la maladie de rétablir la bonne santé, d'atténuer les souffrances, d'assister le mourant.

L'infirmier en psychiatrie travaille:

- au Centre Hospitalier Neuropsychiatrique

- dans des hôpitaux
- dans des maisons de soins et de retraite
- dans des institutions psycho-sociales comme p.ex. des foyers, des homes pour alcooliques et toxicomanes ou les services de soins à domicile.

Sources:

www.sante.lu

QUALITÉS/CONNAISSANCES REQUISES

Après avoir obtenu le diplôme d'état d'infirmier luxembourgeois, on peut entamer les formations spécialisées suivantes:

Au Luxembourg:

- BTS spécialisé - Infirmier psychiatrique (4 semestres)

A l'étranger:

Diplôme d'Etat / Bachelor dans la spécialité

PROFESSION RÉGLEMENTÉE

Législation

Loi du 28/10/2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles

Mémorial A N° 10

Règlement grand-ducal du 21 janvier 1998 portant sur l'exercice de la profession d'infirmier.

Mémorial A N° 131

Règlement grand-ducal du 10 juin 2011 portant sur l'exercice de la profession d'infirmier psychiatrique

Source: LegiLux

CONDITIONS DE TRAVAIL

LIEUX DE TRAVAIL

- dispensaires
- foyer
- hôpital
- maison de soins
- soins à domicile

FORMATION

DIPLÔMES PRÉPARANT À LA PROFESSION

- Brevet de technicien supérieur spécialisé (BTSS)

QUALITÉS/CONNAISSANCES REQUISES

- diplôme d'infirmier tel que prévu par l'article 1er de la directive 77/452/CEE
- autorisation ministérielle d'exercer la profession d'infirmier au GD
- connaissance de la langue allemande, française et luxembourgeoise
- l'admission peut être sujette à une vérification de l'adéquation du profil du candidat avec les objectifs de la formation visée
- si le nombre de candidatures dépasse le nombre de places disponibles, le lycée procède à une sélection

La démarche d'inscription est à consulter sur le site www.ltps.lu ; les fiches respectives peuvent y être téléchargées ou demandées au secrétariat du LTPS.

DESCRIPTION DE LA FORMATION

Luxembourg

Filière: Infirmier spécialisé

- Psychiatrie

Diplôme

BTS spécialisé 2 ans - 120 ECTS

Conditions d'admission

- diplôme de fin d'études secondaires classiques / secondaires générales
- diplôme d'infirmier
- autorisation d'exercer la profession d'infirmier au Luxembourg
- connaissance de l'allemand, français, luxembourgeois

Sélection

si le nombre de candidats excède le nombre de places disponibles

Inscriptions

www.ltps.lu

Institution

- Lycée Technique pour professions de santé, Luxembourg (<http://www.ltps.lu>)

Durée: 2 ans (120 ECTS) au centre de formation à Luxembourg.

Le programme est organisé en modules affectés d'un certain nombre de crédits ECTS. Chaque module comporte entre 5 et 20 crédits ECTS et est composé d'une ou de plusieurs unités constitutives, désignées par le terme «cours».

Il est affecté au moins un crédit ECTS à chaque cours. Un crédit correspond à une prestation d'études exigeant entre 25 et 30 heures de travail.

Les aptitudes, compétences et connaissances acquises dans chaque module sont appréciées, soit par un contrôle continu, soit par un examen final, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

SPÉCIALISATIONS

-Accès à toutes les voies de formation post secondaires, sous réserve d'une admission par les établissements de formation respectifs.

-Participation à des cours, formations et séminaires en rapport avec la profession.

CENTRES DE FORMATION

Lycée Technique pour Professions de Santé

27, rue Barblé
L-1210 Luxembourg

Tel: 44 11 37 - 46
Fax: 44 11 67 - 36

E-mail: secretariat.siege@ltps.lu
Web: <http://www.ltps.lu>

Lycée Technique pour Professions de Santé (Centre de formation Luxembourg)

2, place Thomas Edison (Val Saint André)
L-1483 Strassen

Tel: 26 44 54 - 1
Fax: 26 44 54 - 61

E-mail: secretariat.valan@ltps.lu
Web: <http://www.ltps.lu>

CONTACT

PROFESSIONS ASSOCIÉES

Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires

58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte
L-1330 Luxembourg

Tel: 2477-5910
Fax: 454544

E-mail: info@cepas.public.lu
Web: <http://www.cepas.public.lu/>

- Aide-soignant/e
- Assistant/e technique médical/e de radiologie
- Assistant/e technique médical/e en chirurgie
- Infirmier/ière
- Infirmier/ière en anesthésie et réanimation
- Infirmier/ière en pédiatrie
- Sage-femme